

# Rapport d'exécution 2018 relative à la convention d'appui aux politiques d'insertion

la métropole  
**GRANDLYON**

Métropole de Lyon

Délégation Economie, Emploi et Savoirs

Direction Insertion et Emploi

Dans le cadre de sa responsabilité en matière de politique d'insertion, la Métropole de Lyon met en œuvre les moyens nécessaires au respect des obligations légales prévues par la Loi RSA.

Par son Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, construit avec les acteurs du territoire, elle a souhaité en s'appuyant sur ses compétences économiques construire des outils supplémentaires en développant des solutions d'activités accessibles au plus grand nombre.

Les financements issus de la convention d'appui aux politiques d'insertion viennent consolider les différents axes structurants de cette politique métropolitaine d'insertion par l'emploi.

## **Orientation 1 : Construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité**

- **Fiche action 1 et fiche action 2 : orientation et accompagnement des publics**

La Métropole a la responsabilité d'organiser l'accompagnement des foyers bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.

Au-delà de son caractère obligatoire, cet accompagnement est un levier pour favoriser la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur capacité à accéder à un emploi.

Fort de son ambition de développer les liens entre insertion et développement économique, la Métropole a fait évoluer son offre d'accompagnement en profondeur : modalités d'accompagnement, pratiques professionnelles, adaptation et déploiement de l'offre.

Afin d'adapter les parcours aux besoins des bénéficiaires, la Métropole déploie une offre d'accompagnement plurielle en recourant à sa propre expertise ou à celles de partenaires. Ainsi, plusieurs types d'accompagnement sont financés et déployés sur l'ensemble du territoire, en proximité avec les publics et les ressources insertion et emploi du territoire :

- Les **Itinéraires emploi**, pour des personnes en capacité d'aller à l'emploi, qui ont besoin de développer leurs savoir-être comme leurs savoir-faire. Pour plus de souplesse dans l'adaptation, ces itinéraires se déploient en plusieurs modalités : diversifiées, renforcées, et innovantes.
- Les **Itinéraires activité**, pour les bénéficiaires plus en difficultés, proches de la précarité, qui ont un besoin plus important d'étapes de mobilisation (socialisations, accès au soin...) avant d'accéder à la recherche d'emploi.

Cette offre d'accompagnement qui s'appuie sur des structures d'insertion de proximité complète l'offre de droit commun mise en œuvre par les professionnels des Maisons de la Métropole (25 % des suivis) et de Pôle emploi (40 %).

Un plan d'actions pluriannuel a été mis en place pour adapter l'offre aux enjeux du retour à l'emploi.

- **L'adaptation des parcours**

Pour adapter les parcours, l'offre d'accompagnement doit être souple et agile. Chaque bénéficiaire rencontrant des difficultés et ayant des besoins différents, rendre le parcours plus individualisable est gage d'une plus grande adhésion.

Pour atteindre cet objectif, le cadre d'intervention des référents de parcours a été retravaillé, en collaboration avec les principaux acteurs du dispositif. Deux cadres ont été produits : les « Itinéraires activité » et les « Itinéraires emploi ».

Ces nouveaux cadres de référence, mis en place depuis 2017, traduisent la volonté métropolitaine d'adapter les parcours, de développer les solutions d'activité pour les bénéficiaires ; plus particulièrement, tous deux ouvrent le champ des possibles pour les professionnels dans les modalités d'accompagnement : temps collectifs, ateliers, contacts diversifiés deviennent de véritables alternatives aux traditionnels face à face référents-bénéficiaires.

Sur 2018, le déploiement de ces accompagnements modulables s'est poursuivi. Ils portent sur plus de 10 000 places et concernent sur une année environ 17 000 personnes. Ils permettent de redynamiser les parcours en diversifiant les rythmes du parcours. Ainsi, les temps collectifs représentent environ 40 % des contacts entre le bénéficiaire et son référent.

- **Des simplifications pour donner du temps à l'accompagnement**

En complément de cette adaptation des parcours, qui renforce l'analyse et la responsabilisation du référent dans le parcours du bénéficiaire, des simplifications administratives ont été mises en œuvre dès 2017 avec simplification des bilans demandés aux structures d'insertion.

Sur 2018, des simplifications nouvelles ont été apportées en termes de procédures, notamment pour l'entrée en « Itinéraires emploi renforcés » et plus globalement par le développement des signatures électroniques sur les courriers récurrents.

Toutes ces initiatives concourent à replacer les professionnels dans leurs expertises et à réduire la charge administrative pour redonner du temps à l'accompagnement.

- **Des outils complémentaires pour les structures d'insertion**

Plusieurs outils ont été développés pour optimiser les ressources et faciliter le travail des référents :

- un extranet insertion emploi, ressource indispensable pour les acteurs qui regroupe en un seul site les outils de connaissance du dispositif et les informations d'actualité pour la mobilisation des bénéficiaires (offres d'emploi, participation...). L'extranet réunit plus de 1 000 utilisateurs et relaie plus de 200 offres d'emploi par an ;
- des guides pour les professionnels sur les points clé de l'allocation RSA ;
- des outils de connaissance des métiers et des codes de l'entreprise.

Sur 2018, l'accent a été particulièrement mis sur l'outillage sur l'emploi à travers :

- une vidéo de conseils méthodologiques pour mieux préparer les bénéficiaires à des événements emploi comme les jobdatings ;
- de nouvelles visites d'entreprises pour découvrir les métiers en s'appuyant sur les engagements des entreprises dans le cadre de la charte des 1000.

#### o **Fiche action n° 14 : Insertion et santé**

Une offre d'accompagnement innovante, pluridisciplinaire, pour les publics en souffrance psychique, a été expérimentée en 2016-2017, puis déployée sur l'ensemble du territoire à compter de fin 2017.

Au total, plus de 205 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement lors de cette dernière année.

L'expérience des professionnels mobilisés permet d'adapter le parcours aux capacités des bénéficiaires. Grâce au rythme de suivi renforcé et à la variété des approches, les étapes vécues comme difficiles ou douloureuses sont retravaillées plus rapidement.

Cet accompagnement permet également une plus grande réactivité face aux difficultés quotidiennes du bénéficiaire et facilite la création d'un lien social pour les plus isolés.

Il a un impact important en termes de remobilisation du public, d'activation des parcours et d'accès à la santé.

#### • **La remobilisation du public**

- un **soutien renforcé et pluri-professionnel**, avec un rythme beaucoup plus intense qu'un accompagnement classique. Ainsi, **2207 entretiens individuels** ont été réalisés, dont 73% à dominante insertion et 27% à dominante santé. Les professionnels interviennent soit en alternance, soit conjointement selon la réceptivité de la personne accompagnée.

- **l'articulation de temps individuels et collectifs** s'est perfectionnée. Le niveau de fréquentation atteint, parfois très élevé (jusqu'à 93%), traduit le professionnalisme et la finesse de l'approche.

Cette régularité des échanges dans un groupe vécu comme sécurisant donne ou redonne des repères et permet aux personnes de reprendre des forces pour ensuite mieux se projeter dans le temps.

- une **forte mobilisation** des personnes sur cette nouvelle forme d'accompagnement : 77 % des rendez-vous individuels ont été honorés, à un rythme beaucoup plus soutenu que dans le cadre généraliste et une excellente participation aux temps collectifs proposés : 76% ; ce résultat est remarquable eu égard à l'isolement et aux blocages vécus antérieurement par les personnes.

=> 612 étapes mobilisées au total, au plus près des besoins identifiés :

- la **resocialisation** prend une place importante puisqu'elle représente un tiers des étapes mobilisées : lutte contre l'isolement, accès aux droits renforcé, aide à l'accès au logement.

- **en matière de santé** : 165 étapes santé ont été réalisées avec dans 153 cas un accès aux soins (premier accès ou reprise de soins), et pour 12 personnes une démarche de reconnaissance du statut de travailleur handicapé (dossier RQTH constitué en cours d'accompagnement).

La disponibilité d'un professionnel de santé au sein-même de la structure est positive. L'unité de lieu facilite la prise de contact, alors que des démarches extérieures vers le système de soins de droit commun peuvent s'avérer difficiles ou être vécues comme "stigmatisantes". L'intégration du volet santé comme un élément du parcours parmi d'autres participe à sa dédramatisation pour le bénéficiaire.

La **remise en activité des personnes** est aussi très présente avec **232 étapes** réalisées dont plus de la moitié sur des étapes emploi. Ces étapes mettent en évidence une remise en confiance des personnes et contribuent au renforcement de leurs capacités. La préparation des personnes en amont et la reprise par les professionnels de leur vécu de ces expériences dans des délais rapprochés permettent un soutien beaucoup plus important que dans un accompagnement généraliste.

- **Fiche action n° 9 : Partenariat avec les CCAS de la Métropole**

Pour l'année 2018, le dispositif d'accompagnement métropolitain s'est appuyé sur 19 CCAS dans le cadre des itinéraires vers l'activité.

Ces conventions sont complémentaires à l'intervention sociale des maisons de la Métropole.

Pour 2018, 19 CCAS ont été conventionnés ce qui a permis d'accompagner environ 1 400 foyers. Le financement métropolitain s'est élevé à 561 924 euros.

Ces accompagnements font partie de ceux qui ont été adaptés dans le cadre du plan d'actions décrit au titre des fiches 1 et 2.

De façon plus globale, la Métropole a renforcé sa collaboration et son articulation avec les CCAS du territoire à travers le pacte de cohérence métropolitain qui permet de travailler au local des synergies et des articulations fines entre les acteurs.

L'année 2018 a permis également la mise en œuvre sur Lyon des maisons de la Métropole pour les solidarités qui permettent, par la mutualisation des points d'accueil et des équipes sur le territoire dans un espace unique, un parcours plus simple et plus lisible de l'utilisateur.

- **Fiche action n°7 : Accompagnement global Pôle emploi**

L'offre métropolitaine d'accompagnement est complétée par l'accompagnement global qui est porté par Pôle Emploi dans le cadre de son offre de services.

Mise en place depuis 2015, cette nouvelle offre qui rassemble l'expertise d'un conseiller Pôle Emploi et d'un travailleur social de la Métropole s'inscrit progressivement dans les pratiques des acteurs du territoire dans le cadre d'un nécessaire travail au local de connaissance réciproque et d'articulation.

Ce dispositif a fait l'objet de mesures de simplification pour faciliter la mobilisation de cette offre et l'identification du public cible. Le renforcement de la communication sur les résultats importants en termes d'accès à l'emploi ou à la formation est aussi un axe à privilégier.

Les chiffres 2018 de l'accompagnement global traduisent des parcours dynamiques, malgré une montée en charge qui reste à conforter :

- 1 323 BRSA accompagnés en 2017
- 992 étapes emploi formation (75 %)

Ces orientations ont été confirmées et renforcées dans la cadre de la signature entre la Métropole de Lyon et Pôle Emploi d'une convention de partenariat.

Cette convention confirme le dispositif d'accompagnement global à hauteur des 28 ETP actuellement mobilisés sur le territoire en lien avec les équipes sociales des MDM. Elle permet aussi d'expérimenter ce mode d'accompagnement avec les CCAS volontaires du territoire afin de favoriser à la montée en charge et l'équité de traitement à l'échelle d'un territoire.

Cette convention permet également d'inscrire le déploiement de l'accompagnement global dans une dynamique de partenariat autour des trois orientations majeures du PMI'e.

- **Fiche action n°3 : Signer un contrat d'engagements réciproques librement débattu**

Dans le cadre de la construction d'une offre de services orientée vers l'activité des publics, la mobilisation des publics sur leurs parcours d'insertion est un des leviers pour permettre le retour à l'activité.

Dans cet objectif, des actions de deux types ont été menées :

- Le suivi de la contractualisation des parcours portés par les structures d'insertion,
- Le suivi de l'activation des parcours portés par Pôle emploi.

L'accès à l'emploi est une des priorités de la Métropole ; c'est pourquoi le plan de contrôle métropolitain décidé par le Conseil Métropolitain du 10 décembre 2015 est orienté largement sur la **mobilisation des foyers bénéficiaires du RSA sur leurs recherches d'emploi.**

Une opération de contrôle des bénéficiaires du RSA orientés à Pôle emploi est mise en œuvre. Elle a été initiée en mai 2016 puis déployée plus largement à compter de septembre 2016.

L'objectif est de mobiliser les personnes sur leurs obligations d'insertion en leur demandant de s'inscrire auprès de Pôle emploi en vue de garantir l'effectivité de l'accompagnement vers l'emploi. Si les démarches ne sont pas faites, une procédure de réduction ou de suspension du RSA est engagée après avis de l'instance de médiation.

Sur le modèle des actions menées depuis mai 2016, une opération 2018 de mobilisation des allocataires sur leurs obligations d'insertion a été mise en œuvre avec les résultats suivants :

- 6 292 dossiers contrôlés
- 2 753 personnes contactées par courrier pour leur demander de s'inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi, soit environ 44 %
- 687 dossiers inscrits à l'instance de médiation métropolitaine en vue d'une sanction.

Le bilan de cette opération est dans la lignée de celui de 2017. Sur les 2 753 demandes d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, 87 % des destinataires (2 403 foyers) se sont remobilisés et ont repris leurs démarches auprès de leur référent Pole Emploi.

- **Fiche action n°4 : Associer aux équipes pluridisciplinaires et travailler à la participation des usagers**

Le projet métropolitain de participation dans le cadre du PMI'e se déroule en trois étapes :

- Étape 1 : Un groupe de personnes en insertion (GEPI)

Les personnes pourront donner leur avis sur le PMI'e en cours, ses outils et actions. C'est cette partie du projet qui a été construite en 2018 pour une expérimentation lancée sur le premier trimestre 2019.

- Étape 2 : Des personnes bénéficiaires du RSA dans les instances RSA

C'est le volet réglementaire de la participation issu de la loi RSA. Il sera développé dans un second temps en s'appuyant sur le groupe de personnes impliquées autour du PMI'e.

- Étape 3 : Une parole citoyenne prospective sur la politique publique

Dans le cadre du nouveau schéma de gouvernance qui va être mis en place dans le cadre du PTI'e, des personnes en insertion pourront être associées aux propositions d'orientations stratégiques et à la construction du nouveau PMI'e 2020/2025.

Les acteurs du PMI'e ont été associés à l'élaboration de la démarche pour concevoir un projet le plus adapté possible :

- Les chefs de service social des MDM, responsables du dispositif RSA sur leur territoire, lors de trois réunions d'information à partir d'avril 2018
- Les partenaires engagés dans le groupe de travail accompagnement, espace de co-construction des projets en amont, avec des référents, des directeurs de structures, des CSS et Pole Emploi, lors de la réunion du GT du 21/09/2018
- L'ensemble des directeurs de structures et CCAS lors de la réunion de lancement de la programmation le 16/10/2018
- Les référents, lors d'une réunion de lancement de la démarche le 19/11/2018

Ces différents espaces de concertation ont permis de proposer un projet agile :

- Il s'adresse aux personnes concernées qui peuvent directement contacter la DIE pour participer au GEPI
- Une phase expérimentale pour ajuster les modalités de fonctionnement du GEPI aux besoins des personnes concernées et des référents qui les accompagnent
- Un groupe miroir des acteurs de l'insertion avec les référents, chefs de services sociaux et directeurs de structures qui le souhaitent pour accompagner l'expérimentation
- Des outils de communication ont été envoyés pour les référents (mémo référents) et pour les personnes en insertion (carte usagers) afin de favoriser la communication autour de la 1<sup>ère</sup> étape
- Un document des questions fréquentes a été élaboré et transmis aux référents pour préciser tous les points techniques de la démarche.

Cette construction a permis de mettre en œuvre trois sessions de participation, les GEPI, avec une quinzaine de personnes dès début 2019 sur les thèmes suivants :

- Comprendre les parcours d'insertion
- Améliorer l'information :
- Échanger sur l'accès à l'emploi.

Le bilan de l'expérimentation sera partagé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et son développement avec déclinaisons locales fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la Pauvreté.

○ **Fiche action n°13 : Professionnalisation des accompagnateurs emploi**

Outil indispensable pour faire évoluer les acteurs, l'appui à la professionnalisation des acteurs favorise une bonne appropriation du PMI'e par les professionnels et un rapprochement vis-à-vis du monde de l'entreprise.

Après les journées des professionnels en 2017, qui ont rassemblé plus de 400 participants, l'année 2018 a permis la mise en œuvre expérimentale d'un atelier sur l'animation de temps collectifs et l'identification des compétences par les bénéficiaires eux-mêmes.

Dans le même temps, les travaux menés pour déployer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'échelle du territoire une Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi permettront à travers la nouvelle fonction de coordination locale et insertion d'amplifier et surtout de territorialiser ces actions afin de mieux les adapter à la diversité des besoins des professionnels de terrain.

○ **Fiche action n° 16 : PERLE**

Ce dispositif s'adresse aux publics accueillis par diverses structures d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale, en difficulté d'accès au logement de droit commun faute d'insertion professionnelle.

Les structures d'origine orientent les personnes sur le dispositif PERLE en vue d'un diagnostic d'employabilité. En fonction du diagnostic posé, 2 options :

- soit la personne est réorientée vers une prise en charge plus adaptée,
- soit elle se voit proposer un accompagnement renforcé par un CIP, en lien avec un formateur prestataire et un réseau d'entreprises partenaires susceptibles de proposer des contrats de droit commun.
- Il existe un délai entre le démarrage de l'accompagnement et l'accès effectif au premier contrat de travail

Au final, le taux d'accès à l'emploi est de 55% tous publics confondus.

Sur les deux dernières années, plus de 300 personnes ont été orientées, chaque année, par une dizaine de partenaires de l'hébergement.

Sur 229 personnes accompagnées en 2018, dont 167 nouvellement orientés et 62 entrées en 2017 et toujours accompagnés en 2018, 61 sont BRSA. Leur taux d'accès à l'emploi est de 66% (40/62).



o **Fiche action n°11 : insertion des jeunes (chiffres 2017)**

Concernant les publics jeunes, outre le fonds d'aide aux jeunes qui permet d'intervenir ponctuellement dans le parcours des jeunes, la Métropole de Lyon soutient l'E2C à hauteur de 100 000 € de fonds métropolitain et de 60 000 € de FSE afin de renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes.

Elle a pu accueillir 196 jeunes présents en 2017 pour 60% des stagiaires en sortie positive.

Le FAJ a permis d'attribuer à 10 985 jeunes des abonnements TCL à tarifs réduits.

Le FAJ a concerné 2 485 jeunes qui ont bénéficié d'une aide individuelle dont 6,3 % pour la formation et 2,2 % pour le logement.

Par ailleurs, 2 990 jeunes ont bénéficié des actions financées par la Métropole de Lyon dans le cadre du FAJ essentiellement dans le domaine du logement.

La Métropole, associée aux communes volontaires, a permis de mobiliser 271 784 € pour les jeunes dans le cadre du FAJ.

## **Orientation 2 : Développer une offre d'insertion par l'entreprise**

Au regard de son bouquet de compétences élargi, la Métropole souhaite mobiliser à ses côtés les entreprises du territoire afin d'envisager l'insertion comme un outil de développement local, une ressource contributive à la production de richesses du territoire, des potentiels à soutenir.

o **Fiche action n°15 : Faciliter le rapprochement entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi : approche filière**

Lors de l'adoption du PMI'e, plusieurs filières clés ont été identifiées :

- Filières relevant des compétences métropolitaines : services aux personnes âgées et handicapées,
- Filière ciblée dans un projet de développement économique stratégique de la Métropole : industrie du Futur,
- Filière relevant de projets transversaux stratégiques pour la Métropole : numérique.

Il s'agit de construire avec chacune de ces filières les conditions pour sensibiliser, préparer et former les publics en insertion à rejoindre leurs métiers et de travailler avec les employeurs pour accueillir et intégrer au mieux ces publics dans une perspective d'emploi durable.

Ces plans d'actions sont construits en articulation forte entre les politiques d'insertion, de développement économique et les directions métiers concernées (Pôle PA PH, Numérique...). Ils sont déployés en partenariat étroit avec les branches professionnelles et les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, structures d'insertion...).

**Sur ces trois filières, la Métropole entend porter une ambition forte, mobiliser l'ensemble des leviers dont elle dispose dans une démarche structurante et durable avec les acteurs clés et coordonner la mobilisation de plusieurs opérateurs, en prenant appui sur le GIP qui regroupe des acteurs majeurs pouvant intervenir en direction de ces filières (État, Région et Pôle emploi notamment).**

## Services aux Personnes âgées et handicapées

D'ici 2040, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmentera de 30% et le nombre de personnes de plus de 85 ans doublera. Ainsi la Métropole de Lyon doit :

- répondre à la demande sociale de la population par des services de qualité et facilitant le maintien à domicile ;
- répondre aux besoins de compétences des employeurs du secteur associatif ou privé qui rencontrent des difficultés de recrutement et de pérennisation dans les emplois ;
- faciliter l'acquisition de compétences par les bénéficiaires du RSA pour leur permettre d'accéder à ces emplois ;
- innover pour anticiper les besoins de demain.

Depuis plusieurs années, les Services d'Aide A Domicile (SAAD) et les établissements ont fait l'objet de plans d'actions et de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences conduits par différents acteurs du territoire. La création de la Métropole de Lyon permet de mobiliser des leviers inédits jusqu'alors et vise à créer les conditions favorisant l'insertion ainsi que l'emploi vers les métiers de l'aide aux personnes via quatre axes forts :

1. Valoriser les métiers du domicile et des établissements
2. Mobiliser et accompagner les employeurs
3. Mobiliser les bénéficiaires et les acteurs de l'insertion vers ces métiers
4. Soutenir l'innovation sociale

Ce plan d'actions Insertion/Emploi s'articule avec le Programme Métropolitain des Solidarités et s'appuie fortement sur la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (votée à l'occasion du même conseil métropolitain). Deux actions ont été soutenues en 2017 visant à expérimenter de nouveaux modes de faire et ont permis de modéliser des parcours d'inclusion professionnelle en s'appuyant sur la motivation et l'appétence des candidats :

- **MS DOM**

### *Concept :*

Un **outil** a été conçu pour permettre aux chargés d'insertion professionnelle de réaliser, de manière **systématique**, un **diagnostic** afin d'**identifier** les BRSA susceptibles d'intégrer un emploi **immédiatement** après avoir suivi une **formation d'une semaine** aux métiers du service à la personne (SAP). Ce repérage a été effectué sur 168 BRSA.

À l'issue des réunions d'information (*41 personnes*) et d'entretiens (*14 personnes*), 7 personnes ont intégré la formation d'une semaine puis ont été embauchées par l'Entreprise d'insertion MS DOM (ou autres).

### *L'expérimentation est capitalisable sur plusieurs aspects :*

- Un **outil de diagnostic systématique** pour identifier les profils BRSA.
- Le **recrutement incluant une étape de formation valorisante**. Le recrutement est une étape sélective qui peut être vécue comme un véritable rejet par les personnes en situation de fragilité. Mettre en place un processus de recrutement qui soit également **une étape d'acquisition** de compétences et de remise à niveau des savoir-être en lien direct avec les spécificités du métier constitue un véritable levier pour le retour à l'emploi des personnes.
-

- **GEIM LE SAP (REED)**

*Concept* : Mutualiser, sur plusieurs structures, un accompagnement renforcé qui intègre les spécificités du service à la personne (SAP) et qui se poursuit après la signature du contrat de travail. 83 personnes, recherchant dans le SAP, ont été orientées vers l'action. 26 volontaires (dont 15 BRSA) ont bénéficié de l'accompagnement, 17 personnes sont en sortie positive (dont 12 embauchés par le Groupe GEIM).

*L'expérimentation est capitalisable sur plusieurs aspects :*

- **Un outil d'aide au diagnostic du prescripteur**
- **L'accompagnement mutualisé et spécifique à la « filière emploi »** pour être en phase avec les besoins.
- **Le suivi dans l'emploi**, proche du tutorat et spécifique à la filière.

La deuxième marche de ce plan structurant est l'expérimentation, par la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), d'une plateforme RH pour les services d'Aide à Domicile, qui est une attente forte du secteur.

## **Industrie**

Pour réaliser pleinement son ambition de capitale de l'Industrie du Futur, la Métropole ne peut ignorer les enjeux de recrutement que les acteurs de la filière placent au premier rang de leurs préoccupations. En effet, les industries connaissent de grosses difficultés de recrutement sur des métiers en tension qui n'attirent pas les demandeurs d'emploi malgré la possibilité de se former et d'évoluer. La Métropole souhaite développer une meilleure attractivité des métiers de l'industrie sur son territoire en impulsant à la fois une mobilisation des publics, une évolution des pratiques de recrutement des entreprises, et une aide plus poussée à la recherche d'emploi afin de favoriser l'entrée en formation de bénéficiaires du RSA vers des opportunités d'embauche dans la filière.

La méthode choisie par la Métropole est de travailler avec les différentes branches professionnelles, avec des grands comptes de l'industrie, des TPE PME exemplaires, des structures de formation telles que l'IRI (Institut des Ressources Industrielles) et d'insertion telles que le GEIQ. Réunis en groupe de travail, ils partagent avec la Métropole l'ambition de créer un parcours d'insertion vers l'industrie structuré et pérenne sur le territoire, permettant d'orienter massivement les publics vers ces métiers, de construire pour chacun le parcours adapté en impliquant l'entreprise dans la réussite de l'insertion professionnelle.

L'expérimentation en cours sur le territoire de la CLI 9, présidée par José FELIX, DRH d'ALDES, servira de support à la mise en place de nouvelles pratiques et méthodes de collaboration entre acteurs de l'insertion et entreprises, sur un territoire fortement marqué par l'Industrie et dans lequel le Campus Industriel va s'implanter.

Le Mondial des Métiers en février 2019 et surtout le salon Global Industrie qui s'est tenu à Lyon en mars 2019 sont des marqueurs forts et des étapes clés pour enclencher ce plan d'actions ambitieux visant à donner à l'Industrie les ressources humaines dont elle a besoin pour se développer et à des personnes en recherche d'insertion de réelles perspectives d'avenir.

## **Le Plan d'actions Insertion Emploi Numérique**

Le numérique est à la croisée de plusieurs enjeux portés par la Métropole : développement économique de ce secteur à fort potentiel, développement de l'innovation sur le territoire, déploiement d'une métropole numérique et digitale et enjeux de recrutement et d'emploi.

Le numérique est une filière à fort potentiel de recrutement. Contrairement à l'industrie ou aux services aux personnes, les profils en insertion sont spontanément motivés par les métiers qu'ils proposent mais ne se sentent pas à la hauteur des exigences et de fait ne correspondent pas aux profils recherchés par les recruteurs.

La Métropole souhaite peser de tout son poids et s'appuyer sur son réseau d'acteurs du numérique (Digital League, l'Espace Numérique Entreprises – ENE, la Cuisine du Web...) en facilitant leur entrée en formation, en impulsant une mobilisation et une évolution des pratiques de recrutement des entreprises, et par une aide plus poussée à la recherche d'emploi.

En 2018, la Métropole a travaillé avec la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour déployer à une échelle plus métropolitaine la deuxième édition de la « Semaine de l'emploi et du numérique » qui s'est tenue du 26 au 30 novembre 2018. Des actions se sont déroulées ainsi sur l'Est lyonnais, des ateliers d'inclusion numérique ont été également proposés et, pour la première fois cette année, un club RH animé par la CPME Nouvelle Économie, partenaire de la Métropole, qui a rassemblé les entreprises pour les amener à réfléchir à leurs pratiques de recrutement.

Suite à la réussite de l'opération Développeurs de talents qui a permis à 14 bénéficiaires du RSA d'être formés au métier de développeurs et d'être ensuite recrutés pour 11 d'entre eux, la Métropole poursuit son partenariat avec le FAFIEC (Organisme Paritaire Collecteur Agréé du Secteur Numérique) et Pôle Emploi pour déployer cette méthodologie sur d'autres métiers de la filière, en donnant toutes les chances au public pour réussir dans leur nouveau métier (grâce notamment à un appui de coaching qui vient compléter les apports techniques). Une formation Technicien Support a été lancée fin novembre 2018.

- **Fiche action n°10 : Mobilisation de postes de chargés de liaison entreprises emploi**

Pour faire de l'insertion un des acteurs contributifs à la réponse aux besoins des entreprises, la Métropole a souhaité en outre développer sur son territoire des postes de **chargés de liaison entreprise emploi**.

Interlocuteur privilégié de l'entreprise sur les questions d'insertion, emploi, voire de RSE, le chargé de liaison entreprise emploi se situe à l'intermédiation entre les professionnels de l'insertion et de l'emploi et les acteurs du développement économique. Il est en outre un facilitateur. Facilitateur d'accès à l'entreprise pour les publics éloignés de l'emploi, facilitateur de mobilisation du réseau des intermédiaires de l'insertion et de l'emploi, facilitateur d'affaires pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Dans le cadre du PMI'e, la Métropole de Lyon a souhaité développer des binômes « développeur économique - chargé de liaison entreprises emploi (CLEE) » en proximité des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Plus concrètement le développeur économique, spécialisé sur les questions d'implantation immobilière, de développement et d'attractivité travaille en binôme avec le chargé de liaison entreprise emploi (CLEE), son homologue sur les questions d'insertion et d'emploi. Sur le terrain, ils peuvent ainsi rencontrer les acteurs du territoire (Pôle Emploi, DIRECCTE et organismes paritaires collecteurs agréés) afin de redynamiser l'offre de service en matière de ressources humaines en faveur des entreprises.

*Les CLEE en poste sur 2018 ont rencontré près de 900 entreprises et ont traité près de 300 offres d'emploi.*

En 2018, la création de la MMI'e n'a pas permis de déployer les 3 postes manquants pour atteindre la cible des 12 postes. 5 CLEE ont intégré la MMI'e début 2019, un 6<sup>ème</sup> reste agent de la commune de Villeurbanne. 3 CLEE ont fait le choix de se tourner vers

d'autres projets, la MMI'e aura en 2019 à constituer une équipe complète qui s'appuiera notamment sur les chargés de mission filière et thématique pour renforcer leur action.

Les coordonnateurs emploi insertion qui seront déployés en 2019 permettront également d'agir plus efficacement en direction des opérateurs de l'insertion et de l'emploi pour une meilleure prise en charge des personnes et un sourcing plus efficient vers les offres d'emploi.

- **Fiche action n°8 : Recours régulier aux clauses d'insertion dans les marchés pilotés par la métropole (données 2017)**

L'accès à l'emploi et à l'entreprise passe par différents autres outils à la main de la Métropole.

Ainsi, à l'instar de nombreuses collectivités, elle active la **clause sociale dans sa commande publique**. Elle vise, depuis 2015, à élargir l'assiette des marchés clausés, à la fois pour augmenter les opportunités d'insertion développées par le biais de ses marchés mais également afin de développer les activités support et ainsi s'adresser à un public élargi.

La Métropole se veut exemplaire en matière de commande publique et s'engage à promouvoir, au sein des marchés publics, l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

*Ainsi, en 2017, près de 970 personnes en insertion ont bénéficié des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Métropole de Lyon. Cela équivaut à 260 000 heures de travail pour les personnes en insertion grâce aux marchés métropolitains, soit une hausse de 70 % par rapport à 2015 (+ 90 % entre 2015 et 2016). 27,5 % des personnes employées dans ce cadre sont bénéficiaires du RSA.*

Forte de ses résultats et pour multiplier encore les opportunités pour les demandeurs d'emploi, elle diversifie les actions en faveur de l'insertion par la commande publique comme par exemple :

- **L'intégration d'actions d'insertion dans des chantiers privés:**

Sur le site du Grand Parilly Puisoz, l'aménageur Lionheart a pris l'engagement de 11 000 heures d'insertion et crée avec les partenaires de l'emploi une plateforme dédiée à l'accompagnement des entreprises dans les recrutements.

Des travaux sur les clauses innovantes permettent **d'élargir les marchés concernés** et de multiplier les opportunités d'insertion pour les publics : expérimentations de clauses favorisant des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), réflexion engagée sur la lutte contre les discriminations et l'égalité professionnelle hommes/femmes ...

Un appui sur les marchés de prestations intellectuelles favorables à l'insertion des jeunes diplômés, éloignés de l'emploi a été mis en place : marchés de communication, d'études urbaines (aménagement, implantation commerciale, politique de la ville, ...), de maîtrise d'œuvre de travaux, etc.

Le développement des marchés réservés à l'insertion constitue également un levier largement mobilisé par la Métropole pour permettre aux SIAE de développer leurs chiffres d'affaires et proposer des missions les plus proches possibles des attendus du privé pour une meilleure insertion des publics. Le dernier marché concerne le remplacement des postes d'assistants administratifs par des ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion).

Pour diversifier les clauses d'insertion, la Métropole souhaite fédérer les acheteurs publics du territoire autour d'un outil de mutualisation des pratiques. Une manière de donner une meilleure lisibilité du dispositif aux entreprises en faveur de parcours d'insertion plus

longs. Cette collaboration entre les acheteurs publics favorise **l'intégration de clauses d'insertion dans de nouveaux secteurs** : logistique, communication, numérique etc.

En 2019, le déploiement de la MMI'e et le regroupement de la mission de facilitation devra permettre d'élargir encore le dispositif aux différents acheteurs publics et privés du territoire dans une dynamique commune permettant de constituer de vrais parcours d'insertion par l'intermédiaire des différents marchés clausés et ainsi faciliter les sorties durables vers l'emploi.

- **Fiche action n°6 : Conclure avec l'État une CAOM prévoyant les aides métropolitaines à l'insertion professionnelle et aux structures de l'IAE**

**L'aide à l'emploi** est un outil de mise en situation professionnelle structurant dans la construction d'un parcours en ce qu'il permet de valider un certain nombre de compétences et savoir-faire, d'identifier des potentiels ainsi que des besoins éventuels de consolidation de parcours ou encore des freins à lever.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon a souhaité signer avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens relative au déploiement des contrats aidés et de l'aide au poste pour les ateliers et chantiers d'insertion pour l'année 2018.

Elle prévoyait la signature de 900 CEC, 100 CIE et 800 aides au poste.

*Au 31 décembre 2018, 719 CEC et 32 CIE ont pu être signés pour des taux de réalisation de 80% pour les CAE et de 32 % pour les CIE.*

Cette sous-réalisation s'explique par la baisse sensible des contrats aidés dans le secteur non marchand et l'arrêt des contrats aidés dans le secteur marchand pour les non allocataires du RSA au deuxième semestre 2017. Pour 2019, le volume a été revu à la baisse pour les CEC passant de 900 à 800 et pour les CIE passant de 100 à 50.

Concernant l'insertion par l'activité économique, 812 aides au poste ont pu être mobilisées soit un taux de réalisation de 102 %. L'enveloppe allouée à ce titre a été consommée à hauteur de 1 640 000 €.

Parallèlement, la Métropole finance de l'aide à l'accompagnement pour 356 postes en file active en chantier d'insertion et 145 en entreprises d'insertion.

Les associations intermédiaires sont financées dans le cadre de la référence de parcours RSA.

De plus, la Métropole a souhaité faciliter l'accès à la commande publique des structures de l'IAE et a ainsi alloué 1 700 000 € à ces structures dans le cadre de marchés réservés. La Métropole propose également des rencontres d'affaires entre entreprises de l'ESS dont les SIAE et « entreprises classiques ».

Enfin, la Métropole de Lyon soutient les réseaux pour une action plus efficace des structures et finance à ce titre Repères Métropole et Synerg'IAE.

La Métropole continuera à soutenir ce secteur qui constitue un levier majeur pour le retour à l'emploi des personnes en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. À cette fin, le soutien d'actions de mutualisation entre structures du secteur se poursuivra.

Pour aller plus loin, un appel à projet a été lancé en 2018 pour faciliter l'émergence de projets portés par des SIAE actuellement conventionnés en vue de développer la réponse par l'IAE à des secteurs peu concernés (numérique, industrie,...) et faire évoluer les pratiques tant au niveau accompagnement qu'au niveau développement économique en lien avec l'action de la métropole notamment dans le cadre de la facilitation et de l'action des CLEE.

L'appel à projets a été lancé le 20 mars 2018 avec une enveloppe globale de 200 000 € maximum et un nombre maximum de 8 projets pouvant être retenus.



Sur 14 projets réceptionnés, 6 projets ont été retenus à un jury, réuni le 15 juin 2018, composé de la Métropole, la DIRECCTE, Pôle emploi, la Fédération des acteurs de la solidarité en tant que représentant des réseaux de l'IAE et l'Université Lyon 2 :

1 - Projet de création d'une cité de la consommation responsable, porté par l'Association insertion emploi services (entreprise d'insertion) en partenariat avec le Foyer Notre Dame des sans-abris (chantier d'insertion) et Elits propreté (entreprise d'insertion) : 25 000 €.

Le projet est la création d'activités sur un lieu multi-services sur le thème de la consommation responsable (alimentation, restauration, bureaux, culture, recyclerie, etc.) en s'appuyant sur une organisation de travail collaborative entre 3 structures d'insertion.

L'État (DIRECCTE) est co-financeur du projet à hauteur de 11 900 €.

2 - Projet de diversification des modes de collecte de dons de proximité, porté par l'atelier-chantier d'insertion Foyer Notre Dame des sans-abris : 24 500 €.

Le projet vise à développer de nouvelles formes de collecte de micro-dons dans les quartiers de la Métropole en proximité des habitants, pour diversifier les objets. Il s'agit de créer une nouvelle filière pour le réemploi de dons plus diversifiés (vaisselles, petit mobilier, CD/DVD, etc.).

3 - Projet de création d'une activité de méthanisation du déchet pain, porté par l'atelier-chantier d'insertion IDEO : 25 000 €.

Le Projet de diversification d'activité par le réemploi du déchet "pain" des habitations de Grand Lyon habitat pour faire l'objet de méthanisation. Sa finalité est de répondre à une demande citoyenne et environnementale de réemploi et valorisation du déchet pain.

4 - Projet d'organisation innovante du travail par un plateau circulaire, porté par l'atelier-chantier d'insertion Le grenier LAHSO : 25 000 €.

Projet de diversification d'activité par la création d'un "tiers lieu" dit plateau circulaire recyclage-production-vente des ateliers bois/textile, mais aussi d'accueil d'entrepreneurs/créateurs. C'est aussi un projet d'une nouvelle forme d'organisation collaborative du travail.

L'État (DIRECCTE) est co-financeur du projet à hauteur de 25 000 €.

5 - Projet de mutualisation de formation en français avec une pédagogie innovante et expérimentale, porté par l'entreprise d'insertion PRESTAL : 20 000 €.

Le projet vise à mutualiser des moyens de formation entre SIAE en vue de créer une mission de formation itinérante en français pour répondre aux besoins importants des salariés en insertion. D'autres structures d'insertion par l'activité économique ont manifesté leur intérêt pour ce projet de mutualisation de formation.

6 - Projet de création d'activité autour de l'éco-mobilité en vélo, porté par le groupe Unis vers l'emploi : 25 000 €.

Le projet vise au développement d'une activité support d'insertion autour du "vélo" sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne en développant des compétences multi-services autour du vélo (ex : maintenance de vélos électriques, livraison, auto-réparation, déménagement, etc.).

144 500 € ont été alloués dans ce cadre.



la métropole  
**GRANDLYON**